

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SÉANCE DU 05 JUIN 2025**

**Le 05 juin 2025 à 16h30,**

Les membres du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat "VALLÉE SUD HABITAT", dûment convoqués le 23 mai 2025, se sont réunis en salle du 9<sup>ème</sup> étage au siège du Territoire Vallée Sud – Grand Paris, 28 rue de la Redoute à Fontenay-aux-Roses, sous la Présidence de Monsieur Yves COSCAS, Président de l'Office.

**Étaient présents avec voix délibérative :** Yves COSCAS, Christine QUILLERY, Lounes ADJROUD, Patrice RONCARI, Patrick WIDLOECHER, Sandrine DANDRE, Martine BAGDASSARIAN, Michel VENEAU, Jean-Robert DELLOYE, Christophe RENDU, Rahma GHIATOU, Jean-François COUET, Daniel PIEDDELOUP, Mauricette MERIGOT-DURBAN, Marcelle ABDELNOUR, El Miloud ZERIOUH.

**Étaient absents excusés ayant donné pouvoir :** Nadège AZZAZ à Patrick WIDLOECHER, Jean-Didier BERGER à Yves COSCAS, Véronique DE LA TOUANNE à Sandrine DANDRE, Anthony REYNAUD à Christine QUILLERY, Vincent GAUDIN à Jean-Robert DELLOYE.

**Étaient absents excusés :** Zaneta WOZNIAK, Malika BELARBI, Sabine DIDELOT.

**Était absent avec voix consultative :** Antoine PELLETIER, DRIHL 92.

**Assistaient également :** Yann CHEVALIER, Directeur Général ; Choukri TRABELSI, Directeur Général Adjoint ; Lionel PIERE, Directeur Comptable et Financier ; Audrey ADHOUH JAMGOTCHIAN, Assistante de la Direction Générale ; Ester MARGARYAN, Assistante ; Mélandra PARENT, Commissaire Aux Comptes, Cabinet SEMAPHORES.

**Objet : Quitus au Directeur général pour l'exercice 2024.**

VALLÉE SUD HABITAT  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 JUIN 2025  
DELIBERATION

Objet : Quitus au Directeur général pour l'exercice 2024.

**Le Conseil d'Administration,**

**Vu** le Code de la Construction et de l'Habitation,

**Considérant** que le Directeur général chargé de l'exécution des budgets et passation de tous les actes et contrats au nom de l'Office, engage, liquide et ordonnance toutes les dépenses,

**Considérant** que le bilan dressé à la clôture de l'exercice comprend la totalité des biens, droits, créances, dettes et obligations constatées au 31 décembre de l'année 2024 de l'exercice,

**Considérant** que le compte de résultat d'un exercice comprend les charges et produits afférents à l'exercice 2024, et que les tableaux annexés retracent en tant que de besoin l'état des charges récupérables et de leur mise en recouvrement,

**Considérant** que les états financiers comprennent le bilan, le compte de résultat, l'annexe et tous les documents justificatifs énumérés par les instructions,

**Entendu** le rapport d'activité de l'office sur l'année écoulée,

**Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Article unique :** le quitus est donné au Directeur Général pour sa gestion au titre de l'exercice comptable 2024 pour :

- ✓ son budget principal pour le compte de l'OPH « Vallée Sud Habitat ».

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat "VALLÉE SUD HABITAT".

**Le Président,  
Maire de Clamart,  
Vice-Président du Territoire  
Vallée Sud – Grand Paris,**

  
Yves COSCAS

Vu pour être certifiée conforme à l'original  
Publiée ou notifiée le 12 juin 2025  
Reçue en Préfecture le 11 juin 2025  
Certifiée exécutoire le 11 juin 2025  
Par application de la loi du 22 juillet 1982

  
Yann CHEVALIER  
Directeur Général